



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 07 novembre 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	18

Date de la convocation : 27 octobre 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 27 octobre 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le sept novembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-sept octobre deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur POTHÉRAT Frédéric.
 Madame DECURE Mélanie
 Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.
 Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Madame LECOQ Annie a été nommée secrétaire de séance.

2023 / 090 – DEMANDE DE TRAVAUX À LA CCICV DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2024

Comme chaque année, la Communauté de communes Inter-Caux-Vexin nous a contacté pour recenser nos vœux de travaux en matière de voirie dans le cadre du programme 2024. Par délibération n° 2023/054 du 05 septembre 2023, le conseil délibérait pour ne demander aucun projet.

Depuis, Monsieur CALTOT a identifié un chemin rural qui nécessiterait d'être gravillonné, suite à la demande d'un habitant. À cet effet, Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter ce projet.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, REFUSE de proposer le gravillonnage de ce chemin dans le cadre du programme de travaux de voirie de la CCICV pour 2024.

Puisque la possibilité d'une aliénation du chemin par le cultivateur a été évoquée lors de la séance, Monsieur le Maire propose également d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE de proposer une procédure d'aliénation au cultivateur, moyennant un prix au mètre carré basé sur les tarifs des terres agricoles.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

